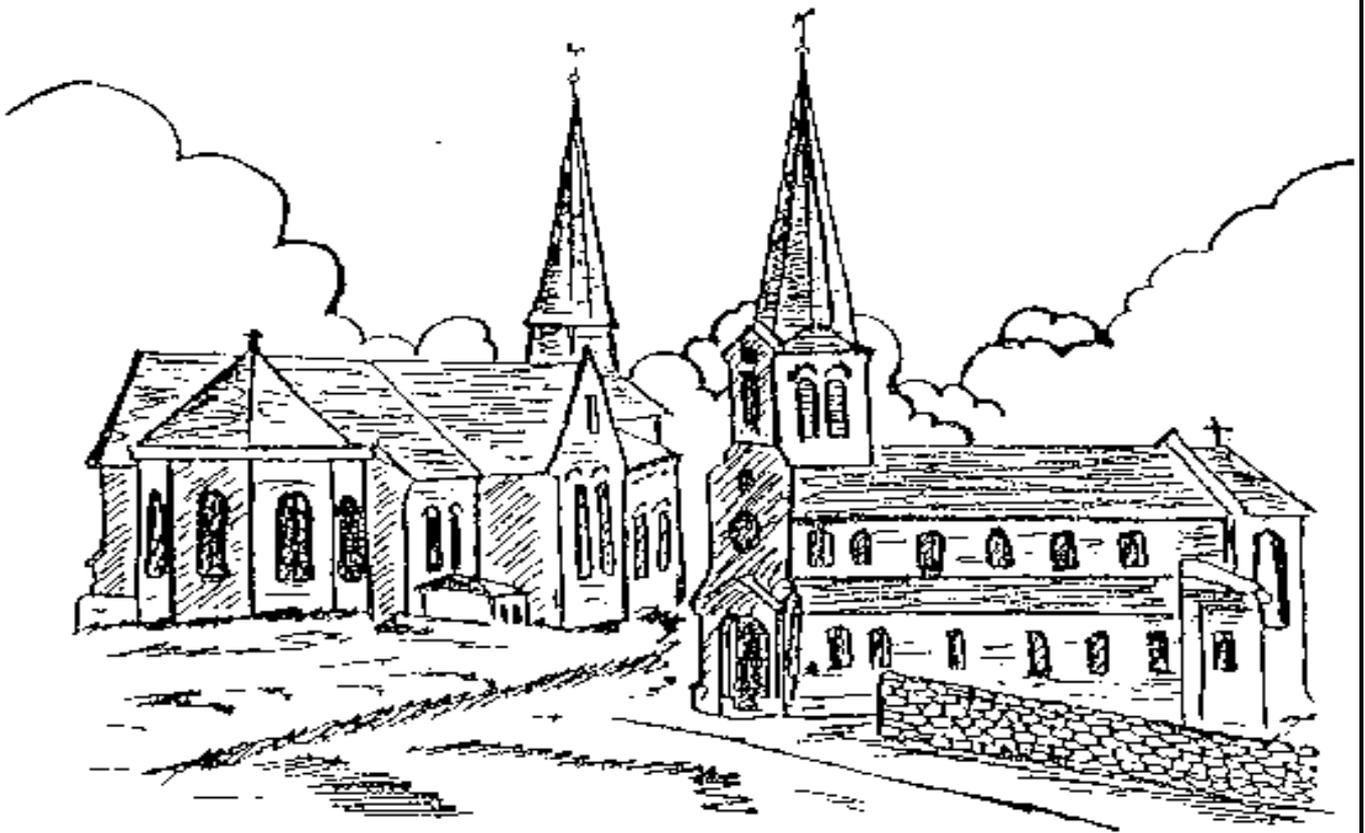


DÉCEMBRE 2009

DE NOS CLOCHERS

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>



ALLONDRELLE
LA-MALMAISON

Pour notre commune, l'année 2009 fut bien remplie. De nombreux travaux furent réalisés.

Je n'en citerai que les plus importants :

- * réfection du chemin des fermes,*
- * création de la rue du Pâquis en forêt,*
- * nettoyage et extension de la réserve d'eau,*
- * restauration du demi-relief intitulé "le jugement dernier" à l'église Saint-Nicolas*
- * rénovation du petit patrimoine : à La-Malmaison (abri routier, grotte, douane,...).*
- * Une première partie de la remise aux normes de la salle polyvalente a été entreprise.*
- * La salle a été équipée en ventilation motorisée, et de matériel de cuisine mieux adapté.*
- * Les vacances de Noël verront l'installation de l'école numérique rurale pour la classe de CE1. 12 micro-ordinateurs portables pour les élèves plus un treizième pour l'enseignant. 1 tableau interactif, le tout fonctionnera en wifi.*

L'année 2010 sera marquée par la poursuite de nos travaux de rénovation des bâtiments communaux : la rénovation de la mairie de La-Malmaison commencera prochainement. Compte tenu du coût important, cette rénovation s'étalera sur deux années. Enfin, le dispositif de désenfumage et l'installation électrique de la salle polyvalente seront rénovés afin de répondre aux exigences de la commission de sécurité.

Le Conseil général a démarré les travaux de réfection de la route qui mènera à l'antenne. La téléphonie mobile est pour bientôt.

L'élan de bénévolat qui s'est fait jour en 2008 s'est poursuivi en 2009. Je remercie les personnes qui donnent de leur temps, mais aussi les associations qui ont, cette année encore, déployé une activité importante, pour le plaisir de chacun d'entre nous.

Je remercie aussi les jeunes qui ont fait de gros efforts dans leurs relations avec les adultes. En 2010, ils participeront à la décoration de l'abri routier de La-Malmaison.

Je souhaite que 2010 soit une très belle année pour chacun d'entre vous.

Au seuil de cette nouvelle année, le Personnel Communal, le Conseil Municipal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de joie pour 2010.

Que cette année vous garde en bonne santé et vous apporte toutes les satisfactions que vous souhaitez! Qu'elle vous permette de réaliser tous les projets qui vous sont chers!

Bonne et Heureuse Année 2010.

J-F MARIEMBERG

Etat Civil

<i>Nouveaux :</i>	
<i>Septembre 2009</i>	<i>Monsieur et Madame BARTHELEMY Daniel et leurs enfants, 1ter rue Claire Fontaine.</i>
<i>Octobre 2009</i>	<i>Monsieur JULLION Jérémy et Mademoiselle NAVLET Stéphanie et leur fille.</i>

Bienvenue aux nouveaux habitants..

<i>Décès :</i>	
<i>24 octobre 2009</i>	<i>Monsieur Charles LETTE, 17, rue des Cerisiers</i>
<i>26 novembre 2009</i>	<i>Monsieur Germain MARIEMBERG rue Jeanne d'Arc.</i>

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Offres de services.

<i>Les assistantes maternelles agréées de la Commune</i>		
Mme BERTIN Angélique	13, rue des Cerisiers	03.82.26.76.90
Mme CHAPUT Marie-Ange	8, rue des Cerisiers	03.82.26.70.63
Mme DIDIER Christine	7, rue Claire Fontaine	03.82.26.76.72
Mme JONETTE Aline	1, Place de la Mairie	03.82.26.71.67
Mme PORINI Linda	15, rue Vauban	03.82.25.58.04

Une nouvelle personne vient s'ajouter comme assistante maternelle agréée :

Mme BARTHELEMY Isabelle	1ter rue Claire Fontaine	03.82.25.53.26 danbarthelemy@wanadoo.fr
-------------------------	--------------------------	--

<i>L'aide à domicile aux personnes âgées.</i>		
Mme CUCETTO Sabine	16, rue Pasteur	03 82 26 22 41

Les employés communaux ramassent tous les 15 jours les ordures ménagères recyclables. Si vous avez des difficultés physiques pour vous rendre aux conteneurs, signalez-le en mairie.

A noter que le ramassage des objets encombrants se fait le premier lundi de chaque mois.

L'activité du Conseil Municipal

Lors des réunions qui se sont tenues les 26 septembre et 21 novembre 2009 , le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1. Acquisition d'une débroussailleuse.

Le maire rappelle que la débroussailleuse acquise en août a été dérobée suite à une imprudence. Il propose au Conseil, l'achat d'une nouvelle machine, pour un montant de 783, 70 €TTC. Un virement de crédits de 784 €est nécessaire en provenance du compte 23135-704 au profit du compte 21757-903. A l'unanimité, le Conseil décide l'acquisition de la débroussailleuse et accepte le virement de crédits correspondants.

J-F. MARIEMBERG et D. BLANCHETETE versent 200 €chacun, pour atténuer le prix d'achat de la machine. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces versements. Des titres de recettes seront émis.

2. Demande de subventions au Conseil Général : projet de rénovation et de mise aux normes pour l'accueil des handicapés de la mairie de La-Malmaison.

Le maire rappelle que le Conseil Général souhaite qu'on lui présente une délibération regroupant les demandes de subventions,

Le Conseil Municipal approuve le programme global 2010, au titre de la dotation d'équipement. Il sollicite le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention pour le programme de travaux suivants :

Projets sous maîtrise communale.

- Réfection de la mairie de La-Malmaison et mise aux normes du bâtiment pour l'accueil des handicapés. Le montant estimé de la première tranche s'élève à 138 598, 59 €HT.

3. Demande de subventions au titre de la dotation globale (Etat) : rénovation mairie de La-Malmaison.

Le maire rappelle le projet de rénovation et de mise aux normes « handicapés »de la mairie de La-Malmaison. Cette mise aux normes de la mairie est indispensable. En outre, l'intérieur du bâtiment est en état de délabrement. Le conseil accepte de prévoir la restauration, en deux tranches. Au titre de la première tranche, il propose de solliciter l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Equipement, pour la réalisation des travaux estimés à 138 598, 59 €HT : gros œuvre (escaliers, dalles en béton), portes et fenêtres, électricité.

4. Demande de subventions au Conseil Général – dotation solidarité.

Suite au travaux de bâtiment de l'école à Allondrelle (remplacement de la chaudière : coût des travaux : 7449. 93 €HT), le conseil municipal sollicite du conseil général, le versement de la dotation solidarité pour 2009.

5. Remboursement emprunt assainissement.

Le service des eaux a remboursé cette année un emprunt de 100 000 €contracté il y a trois ans pour réaliser des travaux d'assainissement. Le remboursement du capital était in fine. 50 000 € étaient déjà prévus au budget primitif. Il y a lieu de compléter le niveau des crédits budgétaires par un virement de crédits budgétaires à hauteur de 50 000 €supplémentaires. La somme est financée par une ressource nouvelle liée au FCTVA, non intégrée au budget primitif.

6. Location de l'appartement de l'école.

Les enseignants nouvellement nommés n'ont pas souhaité louer l'appartement de l'école. Plusieurs couples ou personnes ont demandé à le louer. Par souci d'égalité de traitement entre les candidats, le conseil décide de choisir le critère de l'ancienneté de la demande.

Les candidats les plus anciens sont Monsieur JULLION Jérémy et Mademoiselle SAUVLET Stéphanie. Le Conseil décide, à l'unanimité moins deux voix contre, de louer aux intéressés l'appartement au prix de 450 €par mois. Le loyer sera révisable trimestriellement sur la base du coût de la construction au 2^{ème} trimestre 2009. Les locataires verseront une caution égale à un mois de loyer. Il autorise le maire à établir et signer un bail à compter du 1^{er} octobre 2009. Un virement automatique du loyer sur le compte de la trésorerie de Longuyon est demandé.

7. Renouvellement des commissions consultatives.

Par délibération du 16 mai 2008, le conseil a souhaité renouveler chaque année les membres de commissions n'appartenant pas au conseil afin d'associer le plus grand nombre de personnes à la gestion de la commune.

Les commissions modifiées sont composées comme suit :

Commission des Bois	MM. BOLTZ Stéphane, LEDOYEN Jean-Pierre, LAMPSON <i>Josselin</i>
Commission des Ecoles	M. <i>ETIENNE Franck</i> , Mmes <i>ZANALETTI Martine</i> , <i>FISCHER Aline</i> , <i>ANTOINE Léna</i>
Commission des travaux	MM. LEFEVRE Francis, JONETTE Jean-Luc, CALLA Carmelo, ARMANDO Eric.
Commission de la Jeunesse	MM <i>BROUTIN Claudine</i> , <i>PEIXOTO Sabine</i> , <i>SEVERIN Fabian</i> , <i>BONBLED Pascal</i> , <i>LAMPSON Lionel</i> .

8. Demande de subvention DRAC – rénovation du tableau en bois « l'Assomption ».

Après la restauration du demi-relief « le jugement dernier », le maire propose de restaurer le tableau en bois intitulé « l'Assomption. ». Ce tableau est « classé ». Le devis proposé par « Le Sciapode » s'élève à 7 480 €HT. Etant donné que le Conseil Général ne subventionne pas, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité moins 4 abstentions, la proposition faite par « Le Sciapode » et sollicite la DRAC . Un dossier de demande de subvention sera déposé.

9. Terrain communal près de la station d'épuration ;

Le maire informe le Conseil que M. DE CAUSANS a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle C35 d'une contenance de 36 ares 75 ca, située entre sa propriété et la nouvelle station d'épuration. Sur cette parcelle se trouvait l'ancienne station démolie. M. DE CAUSANS rappelle dans son courrier qu'une demande d'achat avait déjà été faite par sa mère le 25 août 1998. Il précise que la commune lui avait fait une réponse d'attente en raison du projet de construction de la nouvelle station.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas vendre cette parcelle. Il charge le maire d'en informer M. DE CAUSANS.

10. Remplacement d'ardoises sur le toit de l'église d'Allondrelle.

De nombreuses ardoises se détachent de la toiture de l'église d'Allondrelle. Un devis a été demandé à deux entreprises de couverture. Seul M. J-M ZANALETTI propose un devis d'un montant de 689, 40 €HT. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

11. Plan Local d'Urbanisme - Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le plan de zonage élaboré par la commission du PLU en liaison avec le Cabinet d'études a déjà été présenté au conseil. Mais, il est important que le conseil se prononce officiellement sur le zonage et sur le PADD, avant présentation du PLU aux différentes administrations.

Le maire fait une présentation détaillée du zonage puis du PADD. Après discussion, le conseil vote à l'unanimité, les documents composant le projet de PLU.

12. Création d'un emploi de chargé de cours de musique.

Le maire rappelle qu'après les élections, une politique en faveur des jeunes a été mise en place notamment au travers de cours de guitare. Des cours de musique ont été assurés bénévolement toute l'année, 2H par semaine. Devant le nombre de jeunes et moins jeunes qui sollicitent ce service et pour conserver une qualité de prestation, il faudrait prévoir au moins 3 heures par semaine.

Face à cet engagement et pour pérenniser ce cours, le maire propose d'ouvrir un poste d'animateur à raison de 3 heures par semaine, avec possibilité d'heures complémentaires. Le conseil accepte à l'unanimité moins une abstention, cette proposition.

13. Création d'une régie de recettes "musique" et fixation du tarif de l'heure de cours.

Suite à la création de l'emploi de professeur de musique, et en concertation avec les parents des jeunes qui s'intéressent à la guitare, le maire propose de fixer le prix de l'heure de musique à 2 €par élève.

Pour les quelques débutants, le tarif proposé est d'un euro. Sont débutants ceux qui suivent les instructions bénévoles de Sabine PEIXOTO. A court terme, ils ont vocation à rejoindre le professeur de musique.

Pour recueillir le paiement lors de chaque séance, le maire propose la création d'une régie de recettes soumise au contrôle du comptable du Trésor de Longuyon. Il propose également la nomination d'un régisseur et d'un suppléant. Le conseil accepte à l'unanimité moins une abstention, cette proposition.

14. Location de la salle polyvalente - récupération utilisation du gaz et de l'eau et prix de location de la salle.

En raison de l'achat prochain d'un piano à gaz (cuisinière), des bouteilles de gaz vont être achetées et installées au profit des locataires de la salle. Pour assurer leur renouvellement, une somme forfaitaire de 10 € sera demandée aux utilisateurs pour un repas (quel que soit l'utilisateur). Aucune contribution ne sera demandée pour un goûter ou un apéritif.

Le conseil propose également d'augmenter le prix de location pour les personnes extérieures à la commune. Ce prix sera à compter du 1^{er} janvier 2010 de 150 € pour le week-end. Le prix reste inchangé pour les habitants et les associations de la commune.

15. Installation de l'eau au local du comité des fêtes..

Le président du Comité des fêtes a sollicité l'autorisation de la commune pour l'installation d'un évier et de l'eau, au local situé derrière l'école. Le conseil municipal en accepte le principe. Il souhaite cependant qu'un compteur d'eau soit posé afin qu'il n'y ait pas de traitement préférentiel du comité vis-à-vis des autres associations de la commune.

16. Terrain situé près de la maison de M. DIDIER - ACHABB.

Le terrain situé près de la maison DIDIER (anciennement ferme BENOIT) avait par délibération de 1955 fait l'objet d'un échange contre le terrain sur lequel est situé le château d'eau.

Cet échange n'a jamais été transcrit au cadastre. Les services juridiques des communes de Meurthe-et-Moselle ainsi que Maître GRILLET, notaire de la commune, interrogés ont confirmé à la commune que la délibération n'a aucune valeur juridique. Elle ne permet pas de valider l'échange en raison de l'absence de trace d'un simple consentement de M. Jean BENOIT, agriculteur, propriétaire à l'époque de l'échange.

M. DIDIER vient de vendre sa propriété à M. ACHABB, le Conseil propose au nouveau propriétaire l'acquisition de la parcelle communale.

Le maire présente l'accord qu'il a négocié avec les intéressés. Le conseil accepte de vendre la parcelle. Les frais de géomètre sont à la charge de M. DIDIER et les frais de notaire sont à la charge de M. ACHABB. Le conseil accepte à l'unanimité cet accord.

17. Echange terrain Gelhay et consorts.

Un terrain de 11 ares situé près du lotissement communal, parcelle 141, appartient à l'indivision GELHAY - FONTENELLE - ZANALETTI - VERON. Cette parcelle est entourée par la propriété communale. L'objectif est de la récupérer et de l'intégrer dans le patrimoine communal en échange d'une parcelle qui serait prévue dans un lotissement à venir.

L'intérêt de l'échange est d'accroître la surface de terre communale en vue de réaliser des parcelles à bâtir de taille plus homogène et de donner à la future route un emplacement plus central.

A l'unanimité, le conseil accepte l'échange. Il charge le maire d'étudier avec le notaire de la commune, les modalités de cet échange.

18. Elagage des haies le long des chemins.

Les chemins communaux, pour certains d'entre eux deviennent impraticables en raison de l'absence d'entretien depuis de nombreuses années. L'emprise des haies, s'accroît au détriment des chemins. Le maire propose une opération de nettoyage des haies en sollicitant les affouagistes volontaires. Le bois sera donné à la population en échange du nettoyage des ronces et buissons.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

19. Convention ATESAT avec la DDEA 54.

Le maire présente la convention ATESAT avec la DDEA prévue par la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001.

La convention prévoit les missions suivantes :

- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,
- assistance à l'élaboration des programmes d'investissement de voirie,
- la gestion du tableau de classement de la voirie,
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie.

Le coût annuel pour 2010 de cette prestation est de **144,11 €**.

20. Convention Assistance technique assainissement avec le Département.

Le maire précise au Conseil municipal que la loi sur l'eau de 1992 oblige toute commune possédant un réseau de collecte à prévoir le traitement de ses eaux usées. L'Union Européenne et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin - Meuse (SDAGE) imposent un bon état écologique de la masse d'eau en 2015.

Pour ce faire, les communes doivent en matière d'assainissement collectif,

- assurer la collecte et le traitement des eaux usées,
- avoir une vision patrimoniale de leur système d'assainissement,
- justifier de son bon fonctionnement, éditer chaque année un rapport,
- établir des conventions pour les rejets non domestiques.

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle propose ses services dans le domaine de l'assistance au traitement des effluents (au prix de 0,50 € par habitant et par an) et pour les analyses normalisées (en principe, 2 par an à un tarif réduit de 50% compte tenu d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse).

Le conseil municipal accepte ces deux propositions et autorise le maire à signer une convention avec le département à compter de l'année 2010.

21. programme de coupes 2010.

Le maire rappelle que chaque année, l'ONF propose un programme de marquage des coupes. Au titre de 2010, l'Office National propose les coupes 20, 24 et 26.

Le Conseil accepte ces propositions et demande l'exploitation en futaie affouagère.

22. Assurances de la commune.

Le maire rappelle qu'il a lancé en septembre dernier un appel à la concurrence auprès des 8 compagnies en vue de revoir l'ensemble des contrats d'assurance de la commune.

Parmi les réponses, le Crédit agricole présente la meilleure offre, grâce à sa filiale SMACL.

La nouvelle offre est très complète pour un prix de revient très inférieur à celui de l'assureur précédent..

Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de la société SMACL. Il autorise le maire à signer le contrat avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2010. Les crédits seront prévus au BP 2010.

23. Virements de crédits.

Le maire expose au conseil la nécessité de procéder à l'annulation de titres de recettes. Le conseil décide les virements suivants permettant de réaliser l'opération :

Budget de l'eau : Compte 673 : + 1, 78 € compte 615 : - 1, 78 €

Commune : compte 673 : 38, 04 € Chapitre 011 article 60612 : - 38, 04 €

24. Dotation solidarité 2009.

Suite à sa délibération du 8 mai 2009 décidant le remplacement de la chaudière et le tubage de la cheminée de l'école, le conseil municipal sollicite du Conseil Général une subvention au titre de la dotation de solidarité 2009. Le montant total des travaux est de 7 449, 93 HT. Une subvention de 3 500 € est attendue. La dépense a bien été imputée en section d'investissement.

25. Les maires ruraux de France disent leur hostilité à un projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales, affaiblit les territoires et leurs représentants.

Dans le cadre du débat sur la réforme des collectivités territoriales, les maires ruraux de France demandent avec détermination, le respect des principes suivants :

- La commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,
- L'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,
- Le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,
- Toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

C'est pourquoi l'AMRF :

. Se prononce résolument contre toutes les dispositions qui sont de nature à affaiblir la commune ou la représentation des territoires au sein du paysage institutionnel local,
. Décide de solliciter le soutien, par délibération, de toutes les communes rurales de France sur la présente motion et le document qui y est joint,
. Décide de demander aux maires de saisir les parlementaires de leur département afin qu'ils soutiennent, au sein de leur groupe et par leur vote, les positions défendues par les maires ruraux de France.
Le Conseil municipal d'Allondrelle-La-Malmaison vote à l'unanimité cette motion et soutient la position de l'association des communes rurales de France.

INFORMATION DU MAIRE AU CONSEIL.

Plan Local d'Urbanisme :

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré la représentante de la DDEA à Briey en charge de la gestion des PLU afin de lui présenter les orientations du document d'urbanisme. Une réunion avec les différentes administrations va avoir lieu en février 2010. Le Conseil aura à délibérer sur le document. Puis, le document sera présenté en réunion publique avant mise à l'enquête publique.

Eoliennes :

Le maire et la société JUWI sont allés défendre le projet éolien devant le comité départemental des paysages et des sites. Deux avis défavorables étaient donnés, l'un par le SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) au motif que la zone n'a pas été touchée par une quelconque industrialisation, l'autre par la DIREN (environnement) en raison de la présence de chauve-souris. Le maire a fait une présentation du projet de ZDE. Il montre que le projet est respectueux de :

1. l'environnement et qu'il s'intègre bien dans la politique générale de développement durable et répond aux exigences du schéma départemental éolien.
2. des monuments historiques et des paysages, et que la zone n'est pas exempte de traces de notre civilisation (fermes, hangars agricoles, poteaux électriques, et bientôt antenne téléphonique).
3. la population. L'éolien n'est pas perçu comme une atteinte à l'intégrité du territoire. Ce projet a l'assentiment des gens de la commune.

La société Juwi a apporté des réponses aux questions plus techniques du comité. Après délibération de la commission, le projet d'Allondrelle a reçu un avis favorable. Il reste désormais à le présenter devant le comité départemental éolien, vraisemblablement en décembre.

Terrain près de la station :

Suite au refus du conseil municipal de vendre le terrain situé près de l'ancienne station, M. DE CAUSANS souhaite présenter une nouvelle demande. Il aimerait participer, en tant qu'observateur, à la séance du conseil, lors du prochain débat sur le sujet.

Antenne de téléphonie mobile.

Après de nombreuses relances, le représentant du conseil général est venu présenter le projet d'installation de l'antenne en mairie le 27 octobre 2009. Il indique que les travaux vont démarrer rapidement (en décembre en principe). 2010. Une réunion de chantier vient d'avoir lieu le 7 décembre 2009. L'antenne devrait être montée pour fin janvier-début février 2010. Le premier opérateur appelé à installer son émetteur-récepteur sera SFR. ORANGE et BOUYGUES suivront.

Ecole Numérique rurale.

Le Ministère de l'Education Nationale vient d'accepter le projet d'école numérique rurale (ENR) présenté par la commune en juin dernier. Une subvention de 9000 € nous est accordée. 7 200 € ont déjà été encaissés par la Commune. Les travaux d'installation de l'ENR vont être réalisés aux vacances de Noël.

Vous pouvez recevoir le prochain petit journal par messagerie électronique, en donnant en mairie ou sur le site de la commune, votre adresse mail.

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

21 septembre 2009	<i>Commission communale des travaux Rendez-vous chez le notaire Réception entreprise pour devis mairie La-Malmaison CCPL : commission de la voirie</i>
23 septembre 2009	<i>Bureau de la CCPL.</i>
24 septembre 2009	<i>CCPL : commission aménagement du territoire.</i>
30 septembre 2009	<i>Commission des travaux.</i>
8 octobre 2009	<i>Réunion au centre départemental de la Gendarmerie Nationale.</i>
9 octobre 2009	<i>Commission communale des travaux.</i>
10 octobre 2009	<i>Réception d'une entreprise pour devis mairie de La-Malmaison.</i>
14 octobre 2009	<i>Réunion Commission des travaux : voirie communale. Etat des lieux logement école.</i>
15 octobre 2009	<i>Comité Départemental éolien à Nancy : commission des sites.</i>
21 octobre 2009	<i>CCPL : Commission des Affaires culturelles</i>
26 octobre 2009	<i>Plan local d'urbanisme : réunion à la DDEA de Briey. Rencontre M. BARBIER Conseil général 54, Rencontre M. OUSSAID antenne de téléphonie mobile. Commission agricole : recensement.</i>
3 novembre 2009	<i>Suite travaux EDF : rencontre avec assureur de l'entreprise THEPAULT pour évaluer les travaux de réfection du mur de soutènement de la route départementale vers Charency-Vezin.</i>
11 novembre 2009	<i>Recueillement au monument aux morts. Accueil des nouveaux habitants à la salle polyvalente.</i>
20 novembre 2009	<i>Briey : cérémonie de la Gendarmerie Nationale. Commission Communale des travaux. CCPL : réunion de bureau.</i>
20 novembre 2009	<i>CCPL : Commission des Affaires culturelles</i>
21 novembre 2009	<i>Commission des impôts Conseil municipal.</i>
26 novembre 2009	<i>Réunion du Syndicat de Transports scolaires de Longwy-Villerupt.</i>

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

<i>5 décembre 2009</i>	<i>Saint-Nicolas : réception des enfants de la commune. CCPL : Stage de taille des arbres.</i>
<i>10 décembre 2009</i>	<i>Réunion en sous-préfecture de Briey. CCPL : commission "petit patrimoine" CCPL : commission "bio diversité"</i>
<i>12 décembre 2009</i>	<i>Commission de l'information : confection de ce petit journal. Commission des bois : répartition des lots - taille de haies.</i>
<i>16 décembre 2009</i>	<i>Réunion de Bureau du SCOT à Audun le Roman Réunion du Conseil Syndical du SCOT</i>
<i>20 décembre 2009</i>	<i>Repas des Anciens de la Commune.</i>

Le calendrier des festivités.

<i>Date</i>	<i>Nature des activités</i>	<i>Organisateurs</i>
<i>31 décembre 2009</i>	<i>Repas du réveillon</i>	<i>F.C.A.L.</i>

L'opération "vergers" de la CCPL.

L'opération menée depuis près d'un an par la Communauté de Communes (CCPL) se poursuit. Après un stage de taille des arbres qui a eu lieu dans notre commune, les stages suivants seront assurés :

- 6 février 2010 second stage de taille à Epiez-sur-Chiers;*
- 6 mars 2010 stage de greffe des arbres fruitiers à Villers-le-Rond*
- 10 avril 2010 stage de soins aux arbres fruitiers Grand-Failly.*

Les festivités.

*Le repas des anciens du Club de l'Amitié
et du Comité des fêtes.
16 novembre 2009*



*La municipalité a reçu Saint-Nicolas.
5 décembre 2009*



*La sortie Cinéma du Comité des fêtes
13 décembre 2009
Une soixantaine d'enfants y ont assisté.*



*Saint-Nicolas au F.C.A.L.
5 décembre 2009*



Accueil des Nouveaux Habitants

11 novembre 2009



Le repas des Anciens de la Commune.

20 décembre 2009

